

Délibération n° 15	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : Urbanisme
Objet : Gestion et entretien du rond-point situé dans la ZAC des Près avenue de Rombly	
Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN	
Synthèse de la délibération :	Rétrocession de l'entretien d'ouvrages dans la ZAC des Près

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.224-1 et suivants ;

Considérant :

QUE dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire de la RD 113, ZAC des Près, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental sur le territoire de la ville d'Etaples, il appartient à la commune, après réception des travaux sans réserves, d'assurer la gestion et l'entretien des ouvrages présentés ci après, selon plan joint :

- Les bordurations, caniveaux, y compris îlots directionnels
- Les trottoirs
- Assainissement : canalisations, ouvrages (bouches d'égout, regards...), bassin/noue d'infiltration
- Signalisation horizontale : totalité sur les branches vers la ZAC des Près et avenue du Vieux Moulin
- Signalisation de police : totalité sur les branches et RD 113, hormis la signalisation de régime de priorité
- Signalisation directionnelle : panneaux spécifiques à la ville sur RD 113
- Éclairage public : entretien, maintenance, réparation sur la zone du projet
- Entretien des aménagements paysagers sur la zone du projet

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la rétrocession et d'assurer la gestion et l'entretien, selon les modalités décrites précédemment, du giratoire de la ZAC des Près, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarial correspondant, indiquant la reprise en entretien des parties d'ouvrages lui revenant.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.